

Yannick Botrel



Sénateur des Côtes d'Armor



## Quel avenir pour la construction européenne ?

Nos concitoyens éprouvent pour beaucoup d'entre eux le sentiment anxigène de vivre une époque pleine d'incertitudes. Cette impression se trouve confortée, voire trouve son origine, dans la succession d'évènements rencontrés depuis la crise financière de 2008. Il a fallu depuis lors, tin apporter des réponses à la crise de la zone euro qui a ralenti la reprise économique et menacé plusieurs pays d'effondrement, et remettre de l'ordre dans nos propres finances publiques. La crise des migrants est venu nous rappeler à quel point le monde s'est rétréci, et combien les conflits se déroulant à plusieurs milliers de kilomètres ont désormais à travers le terrorisme une incidence directe sur notre sol.

De surcroît, la vitesse foudroyante du progrès technologique à laquelle certains craignent de ne pouvoir s'adapter et la globalisation des échanges sur les marchés mondiaux nous plaçant en concurrence avec les nouvelles puissances économiques créent la peur du déclassement, personnel et collectif. Dans ce contexte, le référendum organisé ce mois de juin 2016 a acté le souhait du peuple britannique de quitter l'Union Européenne. Aux termes d'une campagne virulente, le camp du « leave » l'a emporté et ce choix, exprimé démocratiquement, ne saurait être contesté. Il n'en faut pas moins en tirer plusieurs conséquences.

Sur le plan économique, l'Europe entre dans une zone d'incertitude dont personne n'a besoin. S'il ne faut sans doute pas surestimer l'impact que pourrait avoir cette décision, il faut néanmoins noter qu'en matière de commerce, d'exportation, d'échanges, la Bretagne est bien placée pour savoir que la proximité du Royaume-Uni est une opportunité pour notre économie et en particulier notre agroalimentaire.

Cela met également en lumière les limites d'un discours politique démagogique, et même mensonger. Les populistes, et l'extrême-droite, qui essaient aujourd'hui partout en Europe apportent des réponses simplistes à des questions complexes. Leurs discours se caractérisent par l'usage d'arguments fallacieux et par des approximations volontairement trompeuses. De surcroît, mis face à leurs responsabilités, comme en Grande-Bretagne, ils n'ont d'issue que de les fuir. Prétendre donner des leçons sur un plateau de télévision est certainement plus facile qu'exercer la réalité de la gestion. Qui peut dire que la France peut aujourd'hui quitter la zone Euro sans admettre honnêtement qu'il fait courir des risques à l'économie ? La moindre de nos entreprises commercialisant ses produits sur le marché unique, et ayant été par le passé confrontée aux dévaluations compétitives entre monnaies européennes, en sait long à ce sujet.

Au-delà de cela, il est toujours possible de s'interroger sur les raisons qui ont poussé les électeurs britanniques à faire ce choix. Il faut faire le constat lucide de la déconnexion entre l'Union Européenne et ses citoyens. Alors qu'à ses origines, l'Europe incarnait une vision politique d'espoir et une envie partagée de porter ensemble des projets, cela n'est plus le cas aujourd'hui. L'Europe des fondateurs était fondée sur le rejet de la guerre, puis sur la libre-circulation de ses habitants, sur la création d'une zone d'échanges économiques et culturels.

Il manque aujourd'hui un idéal commun afin de fédérer les peuples : Europe de la Défense, harmonisation sociale, protection de l'environnement, affirmation d'un fonctionnement plus démocratique des institutions, nombreuses sont aujourd'hui les possibilités qui existent pour relancer la construction européenne.

Directeur de publication : Yannick Botrel

Permanence parlementaire : BP 50623 - 22206 GUINGAMP Cedex

Tél. : 02 96 11 00 96 - Fax : 09 70 62 57 12 - permanence.botrel@orange.fr

www.yannickbotrel-senateur.fr

### Projet de loi Sapin II : davantage de transparence dans notre vie économique

Si ce texte est peut-être moins médiatisé que d'autres il paraît absolument important de présenter une brève synthèse des dispositions contenues dans le projet de loi « Sapin II », qui constitue une avancée majeure en matière de régulation économique et financière.

Le titre I traite de la lutte contre les manquements à la probité et, en particulier, la corruption. Il contient les mesures relatives au statut des lanceurs d'alerte et prévoit notamment la mise en place d'un régime spécifique de protection à leur endroit.

Le titre II traite de la transparence des rapports entre les représentants d'intérêts (lobbies) et les pouvoirs publics. Il y est notamment proposé de créer un répertoire numérique des représentants d'intérêts auprès du Gouvernement.

Le titre III porte plusieurs mesures visant à renforcer la régulation financière, parmi lesquelles figurent l'extension du champ de compétence de l'Autorité Marchés Financiers en matière de composition administrative et le renforcement de l'arsenal répressif.

Le titre IV s'intitule "de la protection et des droits des consommateurs en matière financière". Il y est notamment proposé d'interdire la publicité par voie électronique sur les instruments financiers hautement risqués.

Le titre V est consacré à l'amélioration de la situation financière des exploitations agricoles et au financement des entreprises. Il interdit la cession à titre onéreux des contrats de vente de lait pendant une période de cinq ans. Il renforce par ailleurs l'obligation de dépôt de leurs comptes annuels par les sociétés agroalimentaires.

Le titre VI vise à l'amélioration du parcours de croissance de l'entreprise notamment par la modification du régime fiscal applicable aux microentreprises.

### Concurrence européenne en matière d'élevage.

J'ai interrogé et sensibilisé le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, sur les distorsions de concurrence dont se plaignent les agriculteurs français sur le plan européen. En effet, les fonds européens subventionneraient l'élevage porcin en Espagne, ce qui favoriserait un concurrent et expliquerait, au moins pour partie, la compétitivité et les prix bas de ce pays.

En second lieu, il apparaîtrait que la fiscalité pratiquée en Allemagne en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) soit favorable aux agriculteurs, dans la mesure où la récupération de la TVA sur les activités agricole par ne serait pas complète.

Dans sa réponse, le ministre précise au préalable qu'il est très complexe d'établir une comparaison objective et complète de l'environnement réglementaire, social, fiscal, administratif et sociétal dans lequel évoluent les éleveurs et industriels agroalimentaires des différents États membres.

La production porcine ne fait pas partie des productions pouvant bénéficier d'aides couplées dans le cadre des aides directes du premier pilier de la politique agricole commune (PAC). Par ailleurs, la mise en place d'aides spécifiquement dédiées à une filière donnée n'est pas autorisée par le règlement communautaire relatif au soutien au développement rural, dans le cadre du second pilier de la PAC.

Il mentionne l'existence du système de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) forfaitaire en Allemagne et aborde également la question de l'harmonisation sociale et fiscale en Europe, reconnaissant que l'hétérogénéité des États membres rend cette harmonisation difficile mais évidemment nécessaire.

Le ministre et ses services sont particulièrement sensibles aux problématiques soulevées et ont saisi les instances européennes sur ces questions pour lesquelles des réponses précises sont attendues.

### Mes questions écrites au gouvernement (extraits)

#### **Question écrite n° 22581 : droit à la retraite des vétérinaires sanitaires.**

M. Yannick Botrel appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les difficultés rencontrées par les vétérinaires sanitaires pour faire valoir leurs droits à la retraite.

#### **Question orale n° 1426S (18 juillet) : accès des petits producteurs aux marchés des collectivités.**

M. Yannick Botrel appelle l'attention de Madame la secrétaire d'État du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur les difficultés rencontrées par les petits producteurs transformant leurs produits d'origine animale en matière d'obtention de l'agrément CEE.

Sans celui-ci, ils ne peuvent accéder aux marchés de proximité, en particulier en fournissant les collectivités territoriales, ce qui pénalise les circuits courts.

#### **Dotations de l'État aux collectivités territoriales et aides aux entreprises en Côtes-d'Armor**

Le Gouvernement a entendu les interventions des parlementaires. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été très substantiellement augmentée. Elle a été portée à 8.253 millions € en 2014 puis à 12.429 millions € en 2015.

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), créé en 2015, a permis de soutenir 56 projets dans notre département pour un montant de 8.4 millions €.

Enfin, un grand effort a été fait pour l'emploi. Le Gouvernement a créé l'aide à l'embauche des PME, qui a permis le traitement de 5106 dossiers de recrutement entre le 18 janvier et le 8 juillet 2016.

## Proposition de loi visant à mettre en place des outils de gestion des risques en agriculture

Le Sénat a adopté, à l'unanimité, la proposition de loi socialiste sur la gestion des risques en agriculture. Selon le texte, «*Il s'agit d'initier la mise en œuvre et de contribuer au développement progressif d'un instrument de stabilisation du revenu agricole* », Il est donc question d'un objectif essentiel dans le contexte de crise que traversent plusieurs filières.

Nous avons proposé des mécanismes concrets permettant une meilleure gestion des risques en développant une véritable politique contracyclique qui, à terme, garantira un revenu aux agriculteurs. Au cœur de ce texte : la création, dans chaque région, d'un fonds de stabilisation des revenus agricoles, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2018, afin proposer dans ce futur proche un filet de sécurité aux agriculteurs. Ces fonds permettront d'assurer une compensation en cas d'une baisse de revenu supérieure à 30%.

Mis en œuvre dans un cadre concerté entre le ministère de l'agriculture, les régions et le monde agricole, les auteurs envisagent un financement partagé, et notamment au moyen de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières effectuées sur les marchés agricoles.

La proposition de loi aborde également la question cruciale de la PAC après 2020. Les sénateurs socialistes proposent un changement de modèle, axant la future PAC sur la gestion des risques plutôt que sur l'unique soutien direct à l'hectare. Sur ce sujet, le texte prévoit la remise d'un rapport gouvernemental au Parlement détaillant la position de la France sur la réforme en cours de la PAC, avant le 31 mars 2017.

Je me félicite de l'adoption à l'unanimité de cette proposition de loi qui oriente le monde agricole vers l'avenir. J'ai personnellement souhaité élargir à cette occasion le champ du débat et évoquer des dispositions en faveur de l'agriculture en crise qui pourraient être complétées de mesures de bon sens à caractère fiscal : « Des aides publiques sont perçues par les agriculteurs au titre des minimis. Elles sont logiquement prises en compte dans les revenus imposables, ainsi que dans le calcul des cotisations sociales. Serait-il envisageable que l'incidence de ces aides exceptionnelles puisse être comptablement étalée sur sept ans au lieu d'une année, comme ce fut le cas par le passé pour les indemnités consécutives à la crise de l'ESB ? Cela éviterait l'effet de seuil. Pourrait-on concevoir, dans le même esprit, à titre exceptionnel, de sortir de la moyenne triennale fiscale en période de crise, et ce durant une année, pour les agriculteurs en difficulté, quitte à réintégrer ensuite le dispositif ? [...]».

Mon intention est de veiller à ce que ces propositions soient examinées par le Gouvernement à l'occasion de la prochaine session budgétaire.

## Réforme de la dotation globale de fonctionnement : des avancées intéressantes et un objectif majeur

La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) anime des débats nourris depuis maintenant plusieurs mois. Ce projet interroge les élus locaux, et c'est légitime, et tend pour certains à les inquiéter.

À ce stade de la réflexion, je souhaite faire un point sur l'avancée de ce dossier, que chacun juge très important, pour permettre à nos différents niveaux de collectivités de disposer de moyens équitables pour assumer les missions que la loi leur confie.

Sur le plan technique, le comité de réflexion constitué de Députés et Sénateurs a rendu au mois de juin dernier ses analyses : « la répartition actuelle de la DGF comporte de nombreuses injustices et une réforme demeure nécessaire. [...] Dans la perspective de la réforme de la DGF, qui devra préalablement faire l'objet de simulations pluriannuelles, il convient de mettre les prochains mois à profit pour continuer à travailler sur la question des indicateurs utilisés (potentiel fiscal, potentiel financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale) ; sur la définition de la « population DGF » ; sur les effets cumulés de la péréquation verticale (DSU / DSR / DNP) et de la péréquation horizontale (FPIC) et sur l'appréhension des charges des collectivités, qui passent trop souvent par des « indices synthétiques » et de logarithmes, qui ne suffisent pas à apprécier assez finement les contraintes de chaque territoire [...] ».

La réforme avance efficacement et rapidement. Cependant, je crois qu'il faut éviter la précipitation, *a fortiori* quand l'impact d'une telle réforme serait indubitablement extrêmement marqué pour toutes les collectivités et prendre le temps d'obtenir les simulations indispensables.

En ce sens, je souscris à la préoccupation et la stratégie de J-M Baylet, ministre en charge des collectivités territoriales, qui, en accord avec Manuel Valls, a fait le choix de dédier à la question un texte spécifique. Ainsi, c'est dans le cadre d'une loi de financement des collectivités territoriales, qui aurait vocation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à intégrer la session budgétaire au côté de la loi de finances et de la loi de financement de la Sécurité Sociale, que sera achevée la réforme de la DGF.

Cela permettra de résoudre dès 2017 les questions de la réforme de la DSU, de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes, ou encore les cas de DGF dites négatives, avant d'aboutir à une réforme globale.



**Louargat :**  
*Inauguration de la maison de santé*



**Lannebert :**  
*Présentation du terrain multisports*



**Plounéris**  
*Labellisation de la réserve naturelle régionale*



**Pleumeur-Bodou :**  
*Inauguration du Centre Culturel*



**Paris**  
*Visite du Sénat par les élèves du lycée Pavie de Guingamp*



**Lanvallay :**  
*Ouverture du terrain synthétique de football*



**Pluzunet :**  
*Pose de la première pierre du service de gestion des déchets de soins de Valorys*



**Saint-Gilles-Pligeaux :**  
*Inauguration de l'extension de l'école*